

Considérations sur les entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC) pour l'admission, le congé et le transfert des résidents

Date de publication : novembre 2023

Contexte

Les foyers de soins de longue durée (FSLD) doivent tenir compte de nombreux facteurs liés à l'admission, au transfert et au congé des résidents ayant des entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC).

Parmi ces facteurs :

- la communication entre les établissements;
- la sensibilisation et la formation du personnel, des résidents et des visiteurs.

Les listes de vérification qui suivent ont été élaborées pour guider l'admission, le transfert et le congé sécuritaires des résidents colonisés ou infectés par des EPC.

Ces listes de vérification peuvent être utilisées :

En plus d'une politique examinée et mise à jour régulièrement, pour aider l'organisation lorsqu'elle planifie l'admission, le transfert ou le congé sécuritaires de résidents colonisés ou infectés par des EPC.

Bien que ces listes de vérification aient été élaborées à l'intention des FSLD, elles peuvent aussi servir dans d'autres types de établissements de soins de santé. Les trois sections ci-dessous mentionnent les facteurs important dont les établissements de soins de santé doivent tenir compte dans les situations suivantes :

- préparation de l'admission et admission d'un résident ayant des EPC;
- transfert d'un résident ayant des EPC à un autre établissement;
- congé d'un résident ayant des EPC qui retourne chez lui.

Ces listes de vérification se fondent sur les documents énumérés dans la section « Sources ».

Table des matières

1 - Considérations pour la préparation de l'admission d'un résident ayant des EPC	2
2 - Considérations pour le transfert d'un résident ayant des EPC à un autre établissement	3
3 - Considérations pour le congé temporaire ou permanent d'un résident ayant des EPC	4
4 - Ressources utiles	5

Renseignements sur l'évaluateur

Prénom : _____ Nom de famille : _____
 Titre : _____ Date (aaaa-mm-jj) : _____

Renseignements sur le résident

Prénom : _____ Nom de famille : _____
 Date de naissance (aaaa-mm-jj) : _____

1 - Considérations pour la préparation de l'admission d'un résident ayant des EPC

Le FSLD peut remplir la liste de vérification qui suit afin de s'assurer qu'il est prêt pour l'admission d'un résident ayant des EPC. Dans le cadre des préparatifs en vue de l'admission d'un résident ayant des EPC, il importe de s'assurer qu'on a déjà adopté ou qu'on est en mesure de mettre en œuvre des pratiques pouvant réduire le risque de transmission des EPC aux autres résidents et au personnel. La liste de vérification ci-dessous peut vous aider à déterminer si vous êtes prêt pour l'admission sécuritaire du résident ayant des EPC et à déterminer les aspects à améliorer. Plus vous appliquerez de facteurs parmi les suivants ou plus vous pourrez en mettre en œuvre, plus le risque de transmission des EPC dans votre FSLD sera faible.

Le personnel qui interagit avec les résidents a été sensibilisé et formé à la gestion des EPC en ce qui concerne :⁵

Oui	Non	Les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle (EPI) et la manière de le mettre et de l'enlever.
Oui	Non	Les exigences relatives aux pratiques de base et aux précautions contre le contact, y compris l'hygiène des mains.
Oui	Non	Le personnel est à l'aise quant à la manière de mettre et d'enlever l'EPI.
Oui	Non	Un désinfectant pour les mains à base d'alcool ou un lavabo d'hygiène des mains est disponible dans toutes les aires où l'hygiène des mains doit être appliquée (p. ex., au point des soins).
Oui	Non	De l'EPI est disponible (ou peut être rendu disponible) là où il est requis pour les soins fournis au résident (c.-à-d. au point des soins ou à l'entrée de la chambre du résident).
Oui	Non	Une évaluation des risques en matière de PCI a été effectuée pour déterminer le risque de transmission des EPC et guider le plan de soins du résident ainsi que les décisions de placement. ⁴
Oui	Non	Un plan de soins a été élaboré pour le résident; il réduira au minimum le risque de transmission des EPC tout en favorisant une bonne qualité de vie pour le résident.
Oui	Non	Le résident et sa famille participent à l'élaboration du plan de soins. ¹
Oui	Non	Une chambre privée est mise à la disposition du résident. • Note : À défaut, une chambre avec un seul camarade de chambre est préférable à plusieurs camarades de chambre. Les camarades de chambre doivent présenter un faible risque d'acquisition des EPC. Une toilette et une commode peuvent être réservées au résident ayant des EPC. ⁴
Oui	Non	Une toilette ou une commode peut être réservée au résident ayant des EPC.
Oui	Non	Un processus est appliqué pour le nettoyage et la désinfection réguliers des douches et bains partagés.



Renseignements sur l'évaluateur

Prénom : _____ Nom de famille : _____
 Titre : _____ Date (aaaa-mm-jj) : _____

Renseignements sur le résident

Prénom : _____ Nom de famille : _____
 Date de naissance (aaaa-mm-jj) : _____

2 - Considérations pour le transfert d'un résident ayant des EPC à un autre établissement

Le FSLD qui fait le transfert peut remplir la liste de vérification qui suit pour assurer le suivi des facteurs importants à prendre en compte avant le transfert et comme outil de communication avec l'établissement de destination. Dans le cadre des préparatifs en vue du transfert d'un résident ayant des EPC, il importe de veiller à communiquer tous les renseignements nécessaires au nouvel établissement pour qu'il puisse préparer une admission sécuritaire. Plus vous appliquerez de facteurs parmi les suivants, plus le nouvel établissement sera prêt à réduire la transmission des EPC.

Oui	Non	Le résident et, au besoin, sa famille ont été sensibilisés verbalement et par écrit, le cas échéant, à son état quant aux EPC ¹ et aux mesures qu'ils peuvent prendre pour prévenir la transmission à autrui.
-----	-----	--

L'établissement de destination a été informé de l'état du résident quant aux EPC, y compris :

Oui	Non	Le type (partie du corps concernée) de tous les échantillons positifs.
Oui	Non	La date du dernier échantillon positif (et la partie du corps concernée) et de tout échantillon négatif subséquent.
Oui	Non	Le fait que le résident a été colonisé ou infecté ou non et, le cas échéant, tout traitement qu'il a reçu et le fait que l'infection a été réglée ou non.
Oui	Non	L'état du résident quant aux EPC a été indiqué dans les formulaires de transfert.
Oui	Non	Tout le personnel (p. ex., porteurs, personnel chargé du transfert, personnel chargé du transport) participant au transfert du résident a été avisé de son état quant aux EPC et connaît les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle (EPI).
Oui	Non	Le nettoyage de congé ou de transfert de la chambre du résident a été effectué.

Renseignements sur l'évaluateur

Prénom :

Nom de famille :

Titre :

Date (aaaa-mm-jj) :

Renseignements sur le résident

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

3 - Considérations pour le congé temporaire ou permanent d'un résident ayant des EPC

Le FSLD peut remplir la liste de vérification qui suit avant de renvoyer un résident ayant des EPC chez lui de façon temporaire ou permanente. Dans le cadre des préparatifs en vue du congé du résident ayant des EPC, il importe de veiller à préparer le résident et sa famille pour qu'ils gèrent ses EPC chez lui et dans la collectivité. Plus vous appliquerez de facteurs parmi les suivants, plus le résident et sa famille seront prêts à prévenir la transmission des EPC dans la collectivité.

Oui	Non	Le résident et, au besoin, sa famille ont été sensibilisés verbalement et par écrit, le cas échéant, à la gestion des EPC chez lui et dans la collectivité, ¹ et ils ont reçu des réponses à leur questions.
Oui	Non	Le résident et, au besoin, sa famille savent qu'ils doivent aviser les fournisseurs de soins de santé (y compris ceux qui fournissent des services à domicile) de sa positivité quant aux EPC lorsqu'ils visitent un établissement de soins de santé. <ul style="list-style-type: none">Note : Vous pouvez envisager de remettre au résident une note indiquant sa positivité quant aux EPC qu'il pourra présenter aux fournisseurs de soins de santé.
Oui	Non	En cas de congé, le nettoyage de congé de la chambre du résident a été effectué.

4 - Ressources utiles

1. Foire aux questions sur les EPC à l'intention des résidents des foyers de soins de longue durée, de leur famille et de leurs visiteurs
2. Annexe A : Dépistage, analyse et surveillance des organismes antibiorésistants
3. Prévention et contrôle des infections dans les foyers de soins de longue durée
4. Aperçu relatif à la détermination des risques de transmission associés aux patients ayant des entérobactéries productrices de carbapénémases
5. Modules sur les compétences de base en PCI

Sources

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé, Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Annexe A : Dépistage, analyse et surveillance des organismes antibiorésistants (OA). Annexé à : Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2013.
2. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé. Compétences de base en PCI. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/en/education-and-events/online-learning/ipac-courses>

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Considérations sur les entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC) pour l'admission, le congé et le transfert des résidents. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2023.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023